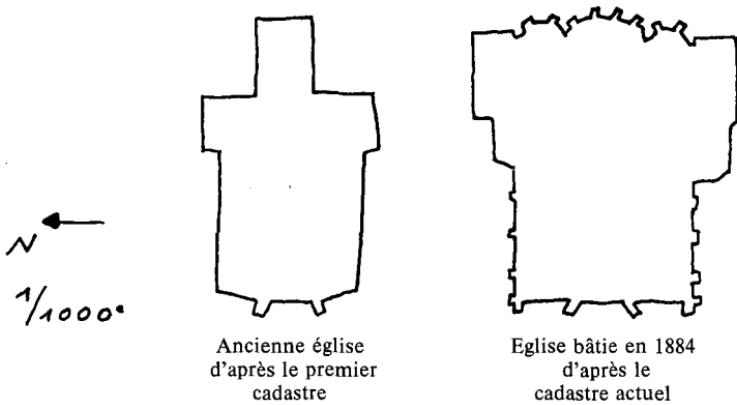


## In memoriam : Il y a cent ans, ou construction de l'église de Sains-Richaumont

par le Doyen Arsène Petit\*

C'est en 1884 que reprennent les travaux de l'église de Sains-Richaumont ; ils avaient été interrompus faute de ressources ; cette fois ils iront jusqu'à leur terme et l'église sera consacrée par Mgr. Thibaudier le 13 mai 1885.

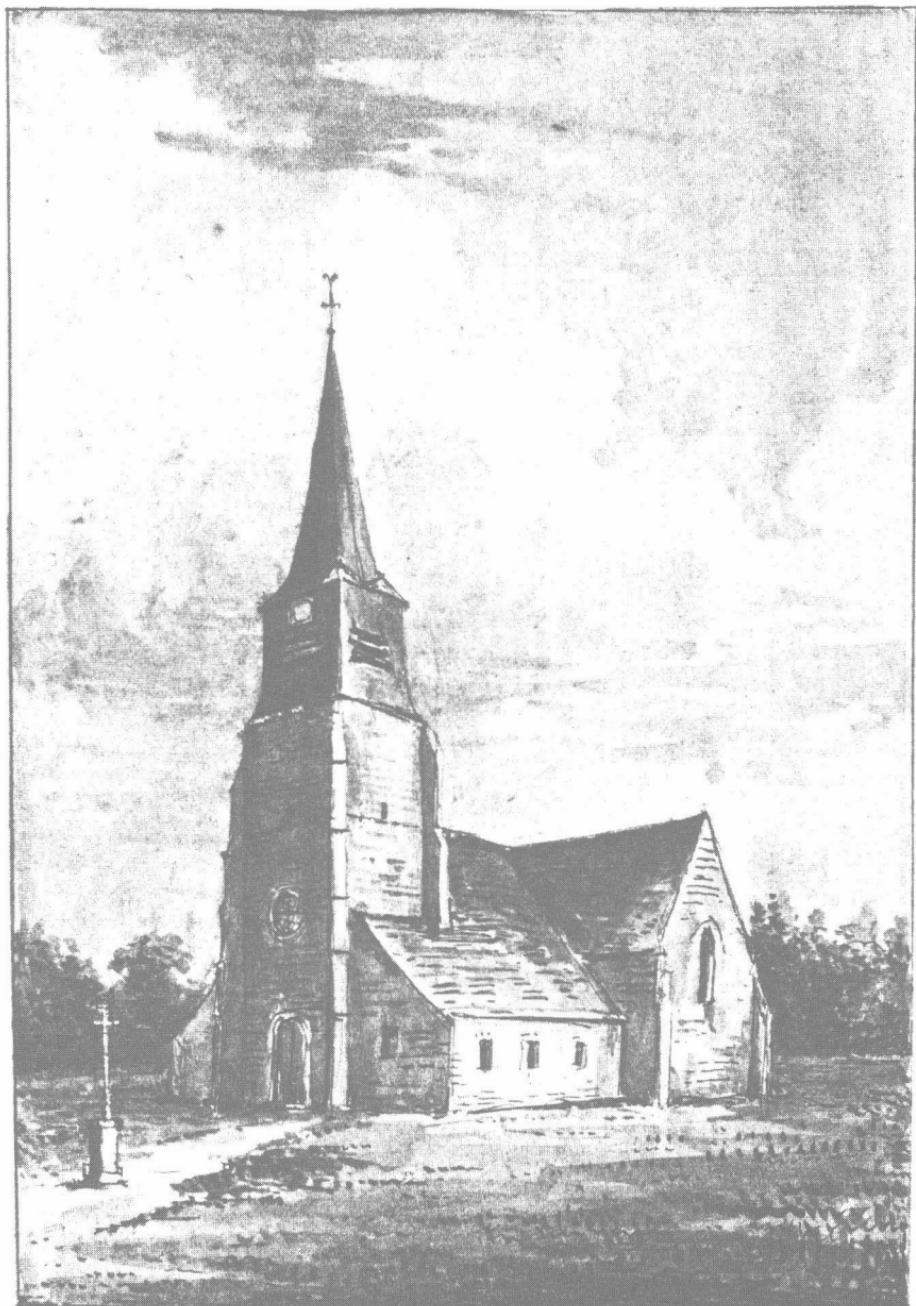
Mais pour bien comprendre, il nous faut revenir en arrière.



Avant la construction de l'église actuelle, l'église de Sains est une église romane du XII<sup>e</sup> siècle : une seule nef à charpente apparente sans bas-côtés. La nef est terminée par une abside : l'abside est à la hauteur de la table de communion ; côté sud, la chapelle des seigneurs bâtie par René de Guise en 1161 ; c'est la chapelle du château ; sous cette chapelle une crypte (1). Que reste-t-il de cette église du XII<sup>e</sup> siècle ? Les soubassements du clocher et les fonts baptismaux en pierre bleue de Tournai. Au-dessus de l'entrée principale, la rosace est du XV<sup>e</sup> siècle, le clocher du XVII<sup>e</sup> siècle.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la population de Sains augmente considérablement : en 1800, il y avait 1760 habitants ; le recensement de 1856 donne 2534 habitants. Il y a des protestants.

1) D'après le dessin d'Amédée Piette fait en 1875 sur le croquis de L. Papillon, l'église ancienne semble se présenter avec une nef de trois travées flanquées de bas-côtés, d'un clocher-porche couvert d'une flèche octogonale - réintégré dans la construction actuelle - et d'un transept saillant. Le chœur et le chevet ne sont pas visibles. Au vu du dessin, l'église paraît remonter au XV<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> siècle pour le clocher et le transept et au XVIII<sup>e</sup> siècle pour le bas-côté sud. Le plan cadastral ancien au 1/2500<sup>e</sup> complète la vision que l'on peut avoir de cet édifice qui comprenant un chœur long vraisemblablement de deux travées se terminant par un chevet plat. L'ensemble mesurant : L. max. 36 m X l. transept 22 m X L. nef 18 m.



Église de Sains-Richaumont (Aisne) avant sa reconstruction, dessin d'Amédée Piette, 1875 d'après un croquis de L. Papillon ; coll. Piette, arch. dép. Aisne.

Pour les catholiques, l'église est trop petite. Souvent pour les offices, un certain nombre de fidèles est obligé de rester dehors pour entendre la messe sans pouvoir pénétrer à l'intérieur. On comprend que le doyen de Sains, Pierre-Antoine Roger et les marguilliers du conseil de fabrique aient décidé en 1865 d agrandir l'église coûte que coûte.

M. Thiérod, architecte à Reims établit un plan d'ensemble : l'église sera de style gothique. Il est à la mode. C'est le temps de Viollet-le-Duc. L'architecte dessine la nouvelle église en s'inspirant nettement de la rosace du XV<sup>e</sup> siècle. Le marché est conclu entre le conseil de fabrique et l'architecte M. Thiérod. Il sera approuvé par le Ministre des Cultes ; et l'État accorde à la paroisse une subvention de 5 000 F.

N'oublions pas que nous sommes en période concordataire. Napoléon 1<sup>er</sup> en 1801 a conclu un concordat avec le Pape Pie VI réglant en France les rapports de l'État et de l'Eglise. Les paroisses possèdent légalement, elles gèrent les biens qui leur sont propres. Mais certaines dépenses ne peuvent être effectuées sans l'autorisation des pouvoirs compétents.

Les travaux commencent immédiatement. On va d'abord construire le bas-côté sud ; il est terminé en 1866, et un vitrail de ce bas-côté porte cette date ; puis il y a une pause : il faut certainement réunir l'argent nécessaire pour continuer les travaux.

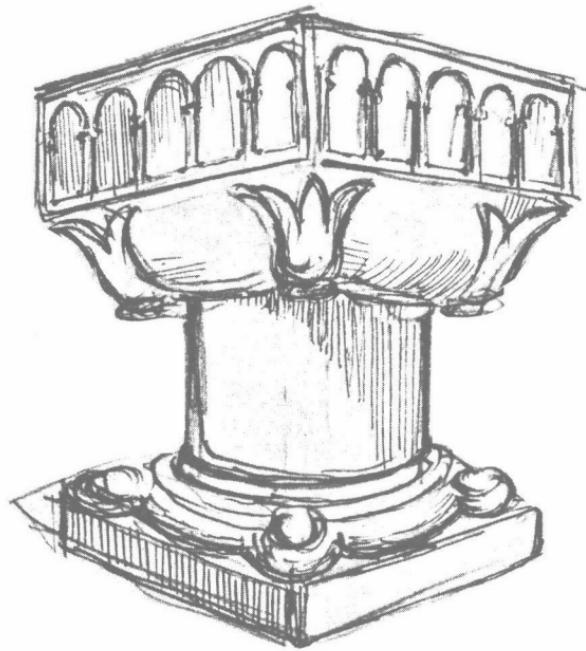
Pierre-Antoine Roger meurt le 7 octobre 1869, son successeur Jean-Baptiste Tricotteux sera installé canoniquement et officiellement le 2 février 1870 ; canoniquement parce qu'il est nommé par l'évêque, et officiellement parce que sa nomination a dû être approuvée par un décret impérial.

Le 17 juillet 1870 éclate la guerre franco-allemande. On pensera à reprendre les travaux en 1872.

Votés par le conseil de fabrique, ils sont approuvés par le Ministère des Cultes. Pratiquement, les travaux commenceront en 1873. Mais cette fois, pour faire le bas-côté nord, il y a des imprévus qu'il faut bien accepter et les dépenses seront plus élevées qu'on ne le pensait. Les travaux seront achevés en 1876 et un vitrail de ce bas-côté porte cette date.

Le 16 mars 1877, le conseil de fabrique se réunit en séance extraordinaire. Nous transcrivons le compte-rendu de cette séance :

« L'an 1877, le XVI<sup>e</sup> jour du mois de mars avec approbation spéciale de Mgr. l'évêque en date du 14 mars et sur la convocation de M. Millet, président, le conseil de fabrique de l'église curiale de Sains s'est réuni dans une des salles du presbytère. Étaient présents : M. Millet président, M. le doyen secrétaire, M. Pecque maire, M. Dessons trésorier, MM. Lebeau, Vieville, Bizet, membres. La séance est ouverte. M. le Président expose au conseil « que l'objet de la réunion est :  
« 1) — la communication des comptes des travaux exécutés à l'église, travaux votés par lui dans la séance du 7 janvier 1872 et approuvés par arrêté de M. le Ministre des Cultes en date du 4 novembre, la même année.  
« 2) — l'examen des moyens à prendre pour faire face aux suppléments et dépenses qui en résultent. M. le trésorier donne alors un résumé succinct des comptes de l'entrepreneur vérifiés par l'architecte avec l'évaluation des travaux imprévus mais reconnus nécessaires au cours de l'exécution et pour les motifs mentionnés au rapport de l'architecte.



Cuve baptismale de l'église de Sains-Richaumont (Aisne) dessin d'Amédée Piette vers 1875 ; coll. Piette, arch. dép. Aisne.



Église de Sains-Richaumont (Aisne), clocher de l'ancienne église réintégré dans la nouvelle construction ; cl. Martine Plouvier, janvier 1985.

« Ce compte s'élève à la somme de 32 494 F - or à laquelle il faut ajouter - 1<sup>e</sup>) la bonification de 5 % accordée à l'entrepreneur 1 674 F 70, - 2<sup>e</sup>) les honoraires de l'architecte 2 000 F., ce qui donne un total de 36 118 F 81. Sur cette somme, il a été versé à l'entrepreneur 23 855 F.; il reste donc à solder 12 063 F 81 auxquels il convient d'ajouter des indemnités de travaux onéreux et pertes d'intérêt à l'entrepreneur 1 400 F 99, ce qui porte le passif de la fabrique à 13 700 F. M. le Maire prenant alors la parole rappelle au conseil qu'il s'est engagé à ne rien réclamer de la commune dans le cas probable où il se produirait des plus-faits. Il ajoute que la situation financière de la commune ne s'est guère améliorée depuis 1872, qu'elle est encore grecée pour plusieurs années et qu'il lui est tout à fait impossible de venir au secours de la fabrique.

« Le conseil reconnaît le bien-fondé de cette observation et constate avec peine que pour faire face à ses lourdes obligations, la fabrique en est réduite à ses faibles ressources. Sur l'invitation de M. le président, M. le trésorier donne alors connaissance d'un plan d'amortissement basé sur les recettes ordinaires et certaines de la fabrique. Il résulte de cet exposé qu'en procédant avec la plus rigoureuse économie et en ne se servant que des sommes indispensables aux frais ordinaires des cultes, la fabrique ne sera libérée de la dette qu'en 1895. Chacun comprend que c'est là pour la fabrique une situation exceptionnellement pénible et anormale, et qu'il est urgent d'aviser aux moyens de l'améliorer.

« On reconnaît qu'après les appels réitérés et sous toutes les formes, qui ont été faits à la générosité publique depuis 1872, après les sacrifices récents que la paroisse s'est imposés en 1875 et 1876 pour les travaux d'absolue nécessité qui ne figuraient pas au devis des grosses réparations, il est impossible en ce moment et pour longtemps de compter sur le concours des habitants. « D'un autre côté, le conseil municipal ne peut nous voter aucun crédit. Dans cette situation, la fabrique n'a plus qu'un moyen d'alléger la charge énorme qui pèse sur elle, c'est de faire un appel suprême à la générosité du Département et de l'Etat. En conséquence, il est décidé à l'unanimité qu'il sera adressé le plus tôt possible une demande de secours au Conseil général. A l'appui de cette demande, le conseil a l'honneur de faire observer :

« 1) que les travaux supplémentaires ont tous été de première nécessité, que non seulement rien n'a été donné aux embellissements mais qu'on a même ajourné tout ce qui pouvait l'être sans inconvenient grave.

« 2) que les sacrifices que la paroisse s'est imposés depuis 1865 pour la reconstruction de son église qui menaçait ruine s'élèvent au chiffre rond 65 967 F., somme énorme pour une population pauvre et composée en grande partie d'ouvriers-tisseurs.

« 3) enfin, que sur cette somme de dépense, la fabrique n'a reçu que deux secours, l'un de 5 000 F. de l'Etat en 1865, l'autre de 4 000 F. alloué par le Conseil général en 1873.

« A ces titres, le conseil doit espérer fermement que le Conseil général d'agréera prendre en très sérieuse considération la triste situation de la fabrique et qu'il voudra bien y venir efficacement en aide.

« Fait et délibéré à Sains, les susdits jour et an et ont signé tous les membres présents.»

Pour bien comprendre les chiffres qui sont donnés, il faut nous rappeler que ce sont des francs-or ; au XIX<sup>e</sup> siècle en France, la valeur de la monnaie reste stable même après la guerre de 1870/1871. Les centimes ont toute leur valeur et les pièces de 1 centime et 2 centimes sont en circulation. A Laon en

1900, sur la place de l'hôtel de ville, les jours de marché, il y a le bazar à 1 sou et le bazar à 2 sous. Pour 1 sou, on pouvait se procurer un certain nombre de petites choses, pour 2 sous, le choix est beaucoup plus considérable.

Le trésorier est M. Dessons, il était adjoint au maire, et marguillier de l'église ; on lui confie toujours la charge de trésorier ; il était le père de deux prêtres Maximilien et Edmond. A certaines séances du conseil de fabrique, le maire devait assister ; le maire alors est M. Pecque.

Pourquoi fait-il difficulté ? Rappelons-nous que la France doit verser à l'Allemagne 5 milliards de francs-or, dette énorme. Toutes les communes sont obligées de participer à ce paiement.

Normalement, le conseil de fabrique se réunit chaque année après Pâques pour examiner les comptes de l'église, c'est la séance du dimanche de Quasimodo.

La fabrique en est réduite à ses faibles ressources, dit le compte-rendu. Les recettes annuelles de l'église se fixent alors aux alentours de 2500 F. La situation est pénible et bloque tout.

Jean-Baptiste Tricotteux meurt le 3 février 1881. Lui succède Cyrille Petit. Il était curé de Buironfosse. Les circonstances l'avaient amené à s'occuper de la construction de deux églises : d'abord, celle de Buironfosse, qui avait été brûlée, puis celle de Boujon, un hameau de Buironfosse. La situation de l'église de Sains était bien connue aussi bien de l'évêché que de la préfecture ; et l'on comprend la nomination de ce prêtre de valeur pour sortir de l'impasse (2). Il lui faut d'abord régler la dette pour réunir l'argent indispensable pour poursuivre les travaux.

Un cultivateur Frédéric Saget lègue par testament à l'église une somme de 10 000 F. C'est en 1883 que le doyen Cyrille Petit est en mesure de financer les travaux d'achèvement de l'église. Compte-rendu de la séance extraordinaire du 4 août 1883 :

« Sur l'autorisation de Mgr., le conseil de la fabrique de l'église de Sains « s'est réuni en session extraordinaire au presbytère lieu ordinaire de la « séance ;

« étaient présents MM. Vieville président, Pecque maire, Petit doyen, « Beaube, Mennechet, Davenne et Lequeux. Le conseil ainsi composé reçoit « de M. le doyen communication de son intention bien arrêtée de commencer « avec l'espoir de terminer cette année l'œuvre interrompue de la reconstruc- « tion de l'église.

« M. le doyen expose que connaissant l'impuissance de la fabrique à se char- « ger de cette grande œuvre, il prend à sa charge toute la responsabilité des « dépenses que nécessitera cette importante construction.

« Elle sera faite d'après le plan dressé par M. Thiérod, architecte, lors de la « construction des trois nefs et déjà approuvé par la préfecture et l'évêché sauf « quelques légères modifications que l'architecte reconnaît indispensables « pour la solidité et la beauté d'ensemble du monument ; confiants dans l'ex- « périence de M. le doyen qui n'en est pas à son coup d'essai et surtout dans la « science de l'habile architecte, plusieurs fois médaillé, qu'il a choisi, M. Bul- « teau de Reims, les membres du conseil de fabrique adressent à M. le doyen

2) Après la reconstruction de l'église de Sains, l'évêque envoie Cyrille Petit, en 1886, au Nouvion-en-Thiérache. Il est alors remplacé par le curé Parmentier.

« toute leur gratitude en attendant qu'ils puissent le féliciter de son œuvre dès « qu'elle sera terminée. Les garanties de solvabilité données par M. le doyen à « la commune dispensent le conseil de fabrique d'en demander pour lui, il le « sait, de beaucoup supérieures à la dépense. M. le doyen est autorisé par le « conseil à disposer des autels et des lambris anciens pourvu qu'il remplace « les premiers par d'autres plus en harmonie avec l'édifice.

« Toutefois, il demande à la fabrique de vouloir bien voter une somme de « 1000F pour l'acquisition d'un petit autel latéral. C'est le seul sacrifice qu'il « promet de lui demander jusqu'à l'extinction de sa dette.

« En présence du dévouement dont M. le doyen fait preuve, MM. les membres de la fabrique se rendent à sa demande et émettent un vote de 1 000 F. « destiné à l'achat d'un autel latéral. Fait et signé en séance, le susdit jour et « année.»

Les membres du conseil municipal sont loin de partager l'enthousiasme des conseillers de fabrique. Ils font des oppositions. De nouveau, le conseil de fabrique va se réunir en séance extraordinaire, l'an 1883 le 11 septembre.

« Sur l'autorisation de Mgr. Thibaudier, évêque de Soissons et Laon, en « date du 10 août dernier, le conseil de la fabrique de Sains s'est réuni au « presbytère de Sains en séance extraordinaire :

« Étaient présents MM. Vieville, Pecque, Petit, Beaube, Mennechet, Davenne, Lequeux.

« Le conseil ainsi composé, M. le président donne la parole à M. le doyen pour « exposer son intention de fournir à la fabrique les ressources nécessaires au « complet achèvement de l'église de Sains. Les raisons qui militent en faveur « de ce travail sont les mêmes que celles qui ont amené les premières constructions interrompues faute de ressources. Le devis de l'architecte choisi « pour l'achèvement des travaux s'élève à 45 000 F. y compris la reprise du « vieux matériau évalué à 5 237 F 50, la fabrique aurait à payer une somme de « 39 762 F 50. Son encaisse était seulement de 12 447 F., M. le doyen s'engage « à combler la différence soit 27 315 F 50, somme qui sera par lui déposée intégralement dans la caisse de la fabrique à l'ouverture des travaux.

« MM. les membres du conseil acceptent l'offre de M. le doyen avec reconnaissance, et déclarent prendre à la charge de la fabrique dans les conditions ci-dessus énoncées la reconstruction du transept et de l'abside de l'église « d'après les plans et devis de M. Bulteau, architecte à Reims, 260 rue du fbg de Laon. En conséquence, ils ont l'honneur de demander à l'autorité compétente l'autorisation de continuer et de terminer les travaux de l'église de Sains dès que les formalités requises seront remplies. Sur la proposition de M. le maire, 6 membres sur 7 acceptent la responsabilité personnelle de l'œuvre et se portent garants pour la somme du devis et pour l'excédent s'il y en a. Ce sont MM. Vieville, Petit, Beaube, Mennechet, Davenne et Lequeux.

« Fait et signé en séance les susdits jour et année.»

Devant certaines oppositions de la part du conseil municipal qu'il déclare injustifiées, le doyen Cyrille Petit finit par envoyer une lettre pour dire que si cette attitude persiste, il abandonnera tout et nous voici en 1884, année décisive pour l'achèvement des travaux de l'église.

« Dimanche 2 mars, sur la demande du Préfet en date du 16 février dernier « avec l'autorisation de Mgr., le conseil de la fabrique de Sains-Richaumont « dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au presbytère, lieu « ordinaire de réunion.

« Étaient présents MM. Vieville, Pecque, Petit, Mennechet, Davenne,  
« Beaube et Lequeux.

« Le conseil ainsi composé accorde la parole à M. le doyen pour exposer les  
« motifs de la réunion et produire les pièces à soumettre à l'approbation du  
« conseil. M. le doyen donne d'abord lecture de la lettre de M. le Préfet à M. le  
« Sous-Préfet qui accompagne le dossier approuvé relatif à l'achèvement de  
« l'église.

« En voici la copie : M. le Sous-Préfet,

« La fabrique de Sains a présenté un projet dressé par M. Bulteau architecte à  
« Reims pour la reconstruction de l'abside et du transept de l'église de la com-  
« mune. Le devis s'élève à 39 762 F 50, déduction faite de la valeur des anciens  
« matériaux estimés à 5237 F 50. Il est pourvu à la dépense aux moyens :  
« 1) du fond en caisse de la fabrique s'élevant à 12 447 F  
« 2) de la souscription de M. le curé-doyen 27 315 F 50.

« total 39 762 F 50.

« Par une déclaration consignée dans la délibération du 11 janvier 1884, et  
« dans un écrit spécial du 25 décembre précédent, M. le curé doyen, MM. Vie-  
« ville, Mennechet, Beaube, Davenne, Lequeux, membres du conseil ont  
« déclaré se porter personnellement et solidairement responsables vis à vis de  
« la commune des prix du devis et des plus-faits s'il en survient.

« MM. les fabriciens ont ensuite demandé par l'entremise de M. le doyen le 21  
« janvier dernier la dispense d'adjudication et l'autorisation de traiter de gré à  
« gré pour l'exécution du projet. Le conseil des bâtiments civils consulté a  
« émis dans sa séance d'hier l'avis que le projet pouvait être adopté sous diver-  
« ses observations qui se résument ainsi :

« 1) le devis ne porte pas le dixième pour travaux imprévus, les honoraires de  
« l'architecte n'y figurent point, le bordereau de prix qui est le principal de  
« l'adjudication ou de marché manque au dossier et les libellés de devis sont  
« incomplets.

« 2) le projet semble préparé pour un forfait avec son auteur qui serait en  
« même temps l'entrepreneur, ce qui serait une raison de plus pour que les  
« travaux fussent très nettement définis.

« 3) les coupes n'indiquent pas la nature du sol sur lequel doit s'asseoir la  
« construction ; de ce côté il peut y avoir un alea.

« 4) enfin les voûtes sont en place sur cintre en bois avec nervures en plâtre,  
« système proscrit par les règles de l'art qui ne présentent d'ailleurs aucune  
« garantie de solidité et de durée.

« Sous la réserve que l'attention du conseil de la fabrique sera préalablement  
« appelée sur ces observations, j'autorise l'exécution des travaux avec dis-  
« pense d'adjudication mais le marché qui sera passé entre le conseil et le  
« constructeur devra être soumis à mon approbation, j'ai l'honneur de vous  
« renvoyer les pièces écrites et les dessins du projet qui ont été produits en  
« simple expédition. Vous me les renverrez avec la seconde expédition et le  
« marché à intervenir.

« Le Préfet de l'Aisne, signé Sebline.

« M. le doyen présente ensuite les diverses pièces du nouveau dossier four-  
« nies par M. Bulteau. Il paraît à tous aussi complet que le demande M. le Pré-  
« fet. Puis il donne la teneur du compromis proposé par l'architecte. Le con-  
« seil le trouve incomplet et accepte l'état de marché formulé par M. le doyen  
« ainsi conçu :

« Entre les soussignés

« 1) M. Félix Vieville cultivateur à Richaumont, président, M. Cyrille Petit  
« curé-doyen, M. Joseph Alexandre Mennechet employé de fabrication,

« M. Jules Beaube contremaître de négociant, M. Maximilien Davenne agent de recouvrement, M. Eugène Lequeux propriétaire demeurant à Richaumont.

« 2) M. Bulteau-Durand, architecte demeurant à Reims rue du faubourg de Laon n° 260 se portant fort encore pour l'entrepreneur M. Coleau maître maçon patenté demeurant à Reims rue de Cormicy, choix fait par l'architecte qui accepte toutes les responsabilités, il a été convenu ce qui suit : « art. 1<sup>er</sup> : conformément à l'arrêté préfectoral en date du 16 février 1884, la première soussignée donne à exécuter à forfait à M. Coleau entrepreneur tous les travaux de l'église de la sus-dite commune dont détails et conditions sont renseignés aux plans et devis avant mètres, bordereaux, cahiers de charge général et particulier approuvés par M. le Préfet du département de l'Aisne moyennant la somme portée au devis modifié dans le sens émis par le conseil de fabrique de Sains-Richaumont s'élevant à la somme de 43112F50 déduction faite de la reprise des vieux matériaux provenant de toute la démolition de l'église s'élevant à la somme de 5 237 F 50, lesquels matériaux seront réemployés dans les matériaux de la nouvelle construction soit en fondation ou élévation selon les indications de l'architecte.

« art 2 : sous aucun prétexte, M. l'architecte ni l'entrepreneur ne pourront demander d'augmentation de prix, ni changement dans les plans adoptés sans autorisation écrite et par délibération du conseil de fabrique ; en dehors de ce cas tout plan fait resterait à la charge de l'entrepreneur.

« art. 3 : tous les matériaux nécessaires à la construction, la main-d'œuvre et salaires d'ouvriers seront fournis par l'entrepreneur.

« art. 4 : les travaux devront être terminés et mis en état de réception à l'époque fixée au cahier des charges sous peine d'une retenue de 50 F. par chaque jour de retard.

« art. 5 : l'entrepreneur construira à ses frais une cloison fermant complètement la partie de l'église restant au culte jusqu'à ce que la nouvelle partie (transept et abside) soit terminée et close.

« art. 6 : tous les travaux seront soignés dans la perfection et en parfaite harmonie avec la partie nouvelle existante.

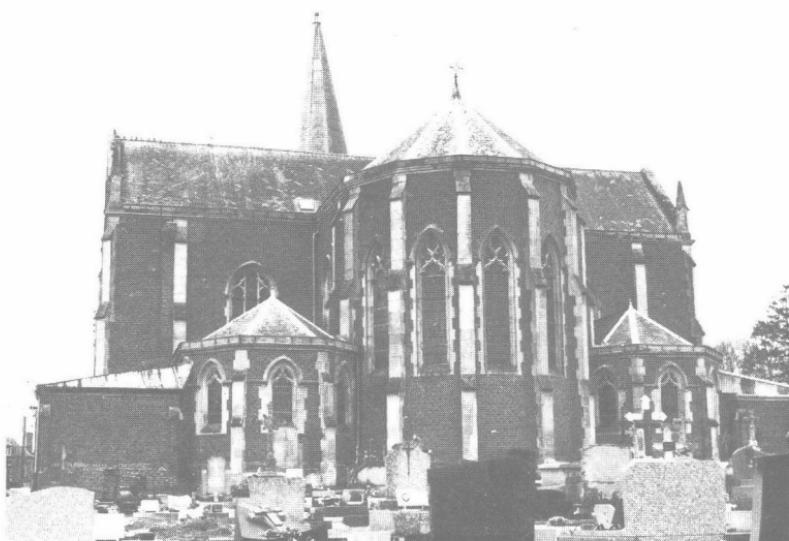
« art. 7 : tout effondrement ou toute dégradation qui seront amenés dans l'ancienne construction, soit par l'établissement des voûtes, soit par tous autres travaux sont à la charge de l'entrepreneur.

« art. 8 : en résumé, toutes les charges incombent à l'entrepreneur sauf le cas prévu par l'art. 2 ci-dessus.

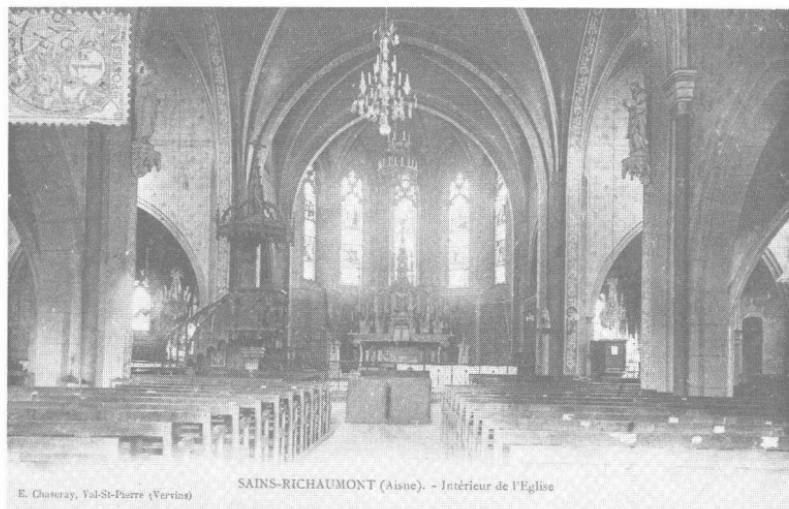
« art. 9 : dans le dernier devis daté du 25 février 1884 sont prévus les travaux supplémentaires, c'est-à-dire les voûtes de la grande nef actuellement existante et l'agrandissement des sacristies qui auront 7 m 50 sur 5 m d'intérieur.

« art. 10 : les paiements auront lieu entre les mains de l'architecte pendant le cours des travaux jusqu'à concurrence des 5/6 des travaux exécutés ; ils seront effectués par M. Prud'homme notaire à Sains-Richaumont sous le vu de l'autorisation du trésorier de la fabrique. Fait double à Saint-Richaumont, le 2 mars 1885.

« Ce compromis reçoit l'approbation de tous et la signature des six membres qui se sont solidairement portés garants pour le devis et les plus-faits s'il y en a.



Église de Sains-Richaumont (Aisne), chevet ; cl. Martine Plouvier, janvier 1985.



SAINS-RICHAUMONT (Aisne). - Intérieur de l'Eglise

E. Chasseray, Val-St-Pierre (Vervins)

Église de Sains-Richaumont (Aisne), nef vue vers le chœur, carte postale datée de 1905 ; coll. part.

« M. le maire observe que privé de la garantie de l'entrepreneur, l'architecte « étant seul en cause, il y a lieu de porter à 20 ans la responsabilité de la solidité « de l'édifice mais le conseil ne croit pas devoir imposer à l'architecte une « durée de responsabilité supérieure à 10 ans.

« En présence du conseil réuni, M. le doyen remet à M. Mennechet trésorier « la somme totale du devis s'élevant à 43 112 F 04 déduction faite de la somme « de 5 237 F 50 que représentent les vieux matériaux.  
« Fait et signé les jour et an susdits ».

Il est à noter que l'architecte Bulteau était aussi sculpteur, et peintre-verrier (3) ce qui est rare. En un an, le transept, les trois chœurs, les deux sacristies sont terminés et la nef principale est voûtée. Cela est remarquable (4).

L'église a ses vitraux. Au mur et aux deux piliers du transept, les douze croix de consécration. Devant chaque croix, un candélabre à trois branches pour les cierges qui doivent brûler devant ces croix. Dans le chœur principal, l'autel qui sera consacré en même temps que l'église.

---

3) Bulteau (Jupin), architecte à Reims, 260 rue du faubourg de Laon, aurait également réalisé les vitraux de l'église de Corbeny (Aisne) qui ont été détruits pendant la guerre de 1914/1918. Il a travaillé également pour des vitraux dans la Somme en 1884. Architecte, maître-verrier, il intervient encore dans la conception du mobilier puisque c'est lui qui signe le maître-autel. Le plus souvent, son nom est associé à Durand dont on sait peu de choses sinon qu'il aurait travaillé dans les Yvelines, entre 1855 et 1876, à des restaurations de vitraux.

4) L'église de Sains-Richaumont comprend une nef et des bas-côtés de quatre travées, un transept dont chacun des bras compte deux travées, sur lesquels s'ouvrent deux chapelles à chevet polygonal, un chœur à une travée droite se terminant par un chevet pentagonal. L'ensemble est voûté sur croisées d'ogives. L'éclairage se fait par des baies en lancette pour le chœur, et par des baies à remplages néo-gothiques pour la nef et les bas-côtés. La première travée de la nef et des bas-côtés est éclairée à l'ouest au sud et au nord par une rosace. La couverture de l'ensemble est complexe : deux versants pour la nef et pour le transept, des toitures individualisées pour chacune des travées des bas-côtés, des toitures avec plusieurs noues pour les chapelles et le chœur.

Le décor intérieur - peinture murale imitant des appareils de pierre, représentant des semis de fleurs, des motifs végétaux sur les arcs et les voûtes - a été blanchi par un badi-geon. Les objets mobiliers tels que le maître-autel réalisé par «Bulteau, Reims 1884», les autels latéraux, la chaire, la grille de communion, les chandeliers, les statues en plâtre fabriquées par la «statue religieuse à Paris», la Piéta de Rafl à Paris, le monument aux morts de «H. Desvergne édité par Marron à Orléans», les boiseries des sacristies sont encore en place de même que les vitraux immeubles par destination, signés d'un maître-verrier rémois Paulin Durieux - dont l'atelier se trouvait 38 boulevard du Chemin de Fer - 1866 dans le bas-côté sud, 1875 dans le bas-côté nord.

Les vitraux du chœur donnés par le chanoine Petit - baptême du Christ et le Christ enseignant aux apôtres, par M. et Mme Léopold Godart - Saint-Martin, remise des clefs à Saint-Pierre -, par Melle Hortense Salandre - les femmes au tombeau, résurrection du Christ -, et Alexis Foret - vie d'un évêque non identifié - ont été restaurés par le maître-verrier amiénois C. Barre.

Pour terminer cette brève description, il faut reproduire la plaque de consécration appliquée dans le bras sud du transept :

«Laus Deo

Cette église commencée en 1865 par le bas-côté gauche, sous Monsieur le doyen Roger, continuée en 1873 par le bas-côté droit et les murs de la nef sous Monsieur le doyen Tricotteux, achevée en 1884 par les sacristies, les grandes voûtes, les transepts et les sanctuaires sous Monsieur le doyen Petit fut consacrée le 13 mai 1885 par Mgr. Thibaudier évêque de Soissons et Laon».

Le retable de l'autel est gothique ; devant ce retable nous voyons les douze statues des apôtres. (5)

Au transept, côté de l'évangile, la chaire à prêcher en bois sculpté ; et le prédictateur a devant lui toute l'assistance.

L'église sera dédiée de nouveau à saint Martin, patron de la paroisse.

---

5) Notons aussi qu'en 1857, un don de Ursule Macé, religieuse à la Croix permit l'achat d'un orgue installé en 1858. Le don était de 3 000 F. et couvrait l'achat d'un orgue de six jeux d'après un devis et un traité passé avec M. Zeeger, facteur à Laon. Mais la dépense fut de 4 000 F. pour les travaux engagés sur la tribune, la galerie et deux jeux supplémentaires.

Les orgues de 1858 ont vraisemblablement disparu au moment de la reconstruction de l'église ; elles ont été remplacées par un orgue construit par le facteur Cavaillé-Coll vers 1880 livré au Canada et racheté par le doyen Petit au cours d'un voyage Outre-Atlantique. L'instrument comporte deux claviers manuels, un pédalier, une commande mécanique, et une soufflerie électrique (d'après Cécile Souchon, Anne-Véronique Sautai, Les orgues de l'Aisne, Laon, 1981, p. 90).

Les notes ont été rédigées par Martine Plouvier ; celle-ci remercie bien vivement M. Ducastelle président de la Fédération des Sociétés savantes de l'Aisne et Mademoiselle Cécile Souchon, directeur des Services d'archives départementales et secrétaire de ladite Fédération qui ont permis cette publication et cette double commémoration, celle de l'église qui a aujourd'hui 100 ans et celle de son auteur.

---

#### NOTES

\* Arsène Petit a été rappelé à Dieu dans la nuit du dimanche au lundi 24 septembre 1984. Quinze jours auparavant, il nous avait fait part, à son frère le R.P. François et à moi-même de sa re-découverte des registres de fabrique de Sains-Richaumont et de tout l'intérêt qu'il portait à l'histoire de sa paroisse. Nous l'avions vivement engagé à préparer une communication pour la Fédération des Sociétés savantes de l'Aisne. Sa cécité l'empêchant d'écrire, c'est sur une bande magnétique - reçue huit jours avant sa mort - qu'il consigna son exposé que nous transcrivons, ici, intégralement sans aucune modification. Nous nous permettons, seulement d'ajouter ces notes.

Son frère, le R.P. François Petit, chanoine de l'Ordre de Prémontré, a bien voulu nous envoyer quelques éléments biographiques : «Arsène Petit né à Laon le 3 janvier 1901 fit ses études à Saint-Charles de Chauny, au séminaire de Floreffe (Namur) et au grand séminaire de Soissons. Il fut successivement curé de Corbeny, professeur au petit séminaire Saint-Léger, curé de Lesquielles-Saint-Germain et enfin curé de Sains-Richaumont de 1945 à 1981. Malgré sa cécité, il occupa les loisirs de sa retraite à étudier l'histoire de Sains-Richaumont ».